20				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	A 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: *SCENISCOPE*

Forme juridique: *Société à responsabilité limitée*

Adresse: *Rue Defacqz* N°: *50* Boîte:

Code postal: *1050* Commune: *Ixelles*

Pays: *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de *Bruxelles, francophone*

Adresse Internet[1]:

Numéro d'entreprise *BE 0691.718.975*

DATE *05 / 03 / 2018* du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)

approuvés par l'assemblée générale du *06 / 07 / 2020*

et relatifs à l'exercice couvrant la période du *01 / 04 / 2019* au *31 / 03 / 2020*

Exercice précédent du *05 / 03 / 2018* au *31 / 03 / 2019*

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont** / ~~ne sont pas~~[2] identiques à ceux publiés antérieurement

---

Nombre total de pages déposées: *18* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: *6.1.2, 6.1.3, 6.2, 6.3, 6.5, 6.6, 6.7, 7.1, 7.2, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19*

Lemal Geneviève
Administrateur

Signature
(nom et qualité)

1 Mention facultative.

2 Biffer la mention inutile.

SITUATION DE L'ENTREPRISE

Ces comptes annuels concernent-ils une société soumise aux dispositions du nouveau Code des sociétés et associations du 23 mars 2019 ? oui

Les sociétés tenues d'établir et de déposer leurs comptes annuels conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations utilisent également ce modèle. Les informations suivantes sont dès lors d'application:

- 'Code des sociétés' doit se lire 'Code des sociétés et des associations'
- Dans les sections ci-dessous, les articles du Code des sociétés renvoient aux articles suivants du Code des sociétés et des associations.

Section	Code des Sociétés	Code des Sociétés et Associations
A 8	art. 631, §2 et. 632, §2	art. 7:225
A 13	art. 100, §1, 6°/3	art. 3:12, §1, 9°
A 14	art. 259, §1 et §3, art. 523 §1 et §3, art.524/ter et art. 915,§1 et §3	art. 5:77, §1, art. 6:65, §1, art. 7:96, §1 et art. 7:103, §1
A 15	art. 261, alinéa 1 et 3	art. 5:77, §1
A 16	art. 646, §2, alinéa 4	art. 7:231, alinéa 3
A 17	art. 938 et art. 1001	art. 15:29 et art. 16:27
A 18	art. 100, §1, 6°/1	art. 3:12, §1, 7°

- La rubrique 11 'Primes d'émission' doit être lue comme 'Apport (- hors capital)'.
- La rubrique 6503 'Intérêts portés à l'actif' doit être lue comme la rubrique 6502 'Intérêts portés à l'actif' en raison du nouveau plan comptable minimum normalisé

La société est-elle une société sans capital ? oui

Si oui, une ventilation des montants figurant sous la rubrique 11 'Primes d'émission' par 'Apport - Disponible' et 'Apport - Indisponible' est requise.

	Exercice
Apport	
Disponible	*0,00*
Indisponible	*6.200,00*

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

Lemal Geneviève *(Administratrice de sociétés)* *Rue Faider 52, 1050 Ixelles, Belgique*	*Administrateur* *05/03/2018 -*

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels **ont/ n'ont pas*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de l'entreprise**,
B. L'établissement des comptes annuels**,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
Bureau Fiduciaire Lerminiaux SA *N°: BE 0456.681.245* *Rue Edouard Deknoop 41 boîte D, 1140 Evere, Belgique* *Représenté(es) par:* *Alexandre Deschuyteneer* *(Expert-Comptable & Conseil Fiscal)* *Rue d'Audiger 9, 7060 Soignies, Belgique*	*220035 3 F 72* *13772 2 F 88*	*B*

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20	.....	.....
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	.....	.....
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	.....	.....
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	.....	.....
Terrains et constructions		22	.....	.....
Installations, machines et outillage		23	.....	.....
Mobilier et matériel roulant		24	.....	.....
Location-financement et droits similaires		25	.....	.....
Autres immobilisations corporelles		26	.....	.....
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	.....	.....
Immobilisations financières	6.1.3	28	.....	.....
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	*161.280,99*	*4.004,00*
Créances à plus d'un an		29	.....	.....
Créances commerciales		290	.....	.....
Autres créances		291	.....	.....
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	.....	.....
Stocks		30/36	.....	.....
Commandes en cours d'exécution		37	.....	.....
Créances à un an au plus		40/41	*32.949,24*	*116,96*
Créances commerciales		40	*27.632,18*	.....
Autres créances		41	*5.317,06*	*116,96*
Placements de trésorerie		50/53	.....	.....
Valeurs disponibles		54/58	*128.331,75*	*3.887,04*
Comptes de régularisation		490/1	.....	.....
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	*161.280,99*	*4.004,00*

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	*13.147,02*	*3.894,42*
Capital		10	.....	*6.200,00*
Capital souscrit		100	.....	*18.600,00*
Capital non appelé [4]		101	.....	*12.400,00*
Primes d'émission		11	*6.200,00*	.....
Plus-values de réévaluation		12	.....	.....
Réserves		13	*6.947,02*	.....
Réserve légale		130	.....	.....
Réserves indisponibles		131	.....	.....
Pour actions propres		1310	.....	.....
Autres		1311	.....	.....
Réserves immunisées		132	.....	.....
Réserves disponibles		133	*6.947,02*	.....
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	.....	*-2.305,58*
Subsides en capital		15	.....	.....
Avance aux associés sur répartition de l'actif net [5]		19	.....	.....
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	.....	.....
Provisions pour risques et charges		160/5	.....	.....
Pensions et obligations similaires		160	.....	.....
Charges fiscales		161	.....	.....
Grosses réparations et gros entretien		162	.....	.....
Obligations environnementales		163	.....	.....
Autres risques et charges		164/5	.....	.....
Impôts différés		168	.....	.....

4 Montant venant en déduction du capital souscrit

5 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	*148.133,97*	*109,58*
Dettes à plus d'un an	6.3	17	.....	.....
Dettes financières		170/4	.....	.....
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	.....	.....
Autres emprunts		174/0	.....	.....
Dettes commerciales		175	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes		176	.....	.....
Autres dettes		178/9	.....	.....
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	*126.420,35*	*109,58*
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	.....	.....
Dettes financières		43	.....	.....
Etablissements de crédit		430/8	.....	.....
Autres emprunts		439	.....	.....
Dettes commerciales		44	*83.216,99*	*109,58*
Fournisseurs		440/4	*83.216,99*	*109,58*
Effets à payer		441	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes		46	.....	.....
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	*3.203,36*	.....
Impôts		450/3	*3.203,36*	.....
Rémunérations et charges sociales		454/9	.....	.....
Autres dettes		47/48	*40.000,00*	.....
Comptes de régularisation		492/3	*21.713,62*	.....
TOTAL DU PASSIF		10/49	*161.280,99*	*4.004,00*

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation .....(+)/(-)		9900	*331.258,49*	*-1.950,40*
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	.....	.....
Chiffre d'affaires*		70	.....	.....
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61	.....	.....
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)	6.4	62	.....	.....
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	*318.245,49*	.....
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		631/4	.....	.....
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)		635/8	.....	.....
Autres charges d'exploitation		640/8	*347,50*	*347,50*
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....(-)		649	.....	.....
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	.....	.....
Bénéfice (Perte) d'exploitation .....(+)/(-)		9901	*12.665,50*	*-2.297,90*
Produits financiers	6.4	75/76B	.....	.....
Produits financiers récurrents		75	.....	.....
Dont: subsides en capital et en intérêts		753	.....	.....
Produits financiers non récurrents		76B	.....	.....
Charges financières	6.4	65/66B	*209,54*	*7,68*
Charges financières récurrentes		65	*209,54*	*7,68*
Charges financières non récurrentes		66B	.....	.....
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts .....(+)/(-)		9903	*12.455,96*	*-2.305,58*
Prélèvements sur les impôts différés		780	.....	.....
Transfert aux impôts différés		680	.....	.....
Impôts sur le résultat .....(+)/(-)		67/77	*3.203,36*	.....
Bénéfice (Perte) de l'exercice .....(+)/(-)		9904	*9.252,60*	*-2.305,58*
Prélèvements sur les réserves immunisées		789	.....	.....
Transfert aux réserves immunisées		689	.....	.....
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)		9905	*9.252,60*	*-2.305,58*

* Mention facultative.

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter .....(+)/(-)	9906	*6.947,02*	*-2.305,58*
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	*9.252,60*	*-2.305,58*
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	*-2.305,58*	.....
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	.....	.....
Affectations aux capitaux propres	691/2	*6.947,02*	.....
au capital et aux primes d'émission	691	.....	.....
à la réserve légale	6920	.....	.....
aux autres réserves	6921	*6.947,02*	.....
Bénéfice (Perte) reporté(e) .....(+)/(-)	(14)	.....	*-2.305,58*
Intervention d'associés dans la perte	794	.....	.....
Bénéfice à distribuer	694/7	.....	.....
Rémunération du capital	694	.....	.....
Administrateurs ou gérants	695	.....	.....
Employés	696	.....	.....
Autres allocataires	697	.....	.....

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	*xxxxxxxxxxxxxxx*	.....
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	*318.245,49*	
Cessions et désaffectations	8039	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8049	.....	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	*318.245,49*	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	*xxxxxxxxxxxxxxx*	.....
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	*318.245,49*	
Repris	8089	.....	
Acquis de tiers	8099	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8119	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	*318.245,49*	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	.....	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76		
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Charges non récurrentes	66		
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6503	*21.713,62*	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux
Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants : Nihil

Ces dérogations se justifient comme suit : Nihil

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise: Nihil

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent;

dans l'affirmative, la modification concerne : Nihil

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de / EUR

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent : Nihil

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant : Nihil

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire : Nihil

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit : Nihil

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend 0,00 EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : Nihil

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : Nihil

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) G (réévaluée)	Taux en % Principal Min. - Max.	Taux en % Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement	L	NR	100,00	100,00
2. Immobilisations incorporelles ..	L	NR	10,00 - 20,00	10,00 - 20,00
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *	L	NR	3,33 - 10,00	3,33 - 10,00
4. Installations, machines et outillage *	L	NR	10,00 - 33,33	10,00 - 33,33

5. Matériel roulant *	L	NR	20,00 - 50,00	10,00 - 20,00
6. Matériel de bureau et mobilier*	L	NR	10,00 - 33,33	10,00 - 33,33
7. Autres immobilisations corp. * .	L	NR	10,00 - 20,00	10,00 - 20,00

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : 0 EUR
- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :

Des participations n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : Nihil

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode 0,00 du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :
2. En cours de fabrication - produits finis : 0
3. Marchandises : 0
4. Immeubles destinés à la vente : 0

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ 0 % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :
Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, par. 1er de l'A.R. du 30 janvier 2001), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : 0 EUR

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Evènements post-clôture :

L'organe d'administration tient à préciser que la crise sanitaire que connait la Belgique, et plus globalement le monde, pourrait être de nature à impacter les comptes annuels du prochain exercice.
Il n'est toutefois, à ce stade, pas possible d'en évaluer conctrètement les impacts.

Les mesures nécéssaires prises par le gouvernement ayant entrainées l'obligation de mettre en standby les activités de production des oeuvres scéniques et ce durant plusieurs mois, l'organe d'administration a tenté de prendre les mesures adéquates afin de subvenir aux frais fixes de la société et d'en limiter les effets néfastes.

Aucun impact chiffré de la crise du Covid-19 n'a été traduit dans les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2020.

SCENISCOPE
Société à responsabilité limitée
Rue Defacqz, 50 à B-1050 Bruxelles
BE 0691.718.975

RAPPORT DE GESTION DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION RELATIF A L'EXERCICE CLOTURE AU 31 MARS 2020

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En ma qualité d'administrateur de la Société, j'ai l'honneur de faire rapport à l'assemblée générale ordinaire de la Société devant avoir lieu le lundi 6 juillet à 14h par vidéoconférence, sur la gestion de la Société au cours de l'exercice social écoulé clôturé le 31 mars 2020.

A. Commentaires sur les comptes annuels de la Société (art. 3:6, 1° CSA)

Les comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice clôturé le 31 mars 2020 ont été établis dans le respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels telles qu'applicables en Belgique et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société compte tenu du référentiel comptable utilisé et des exigences légales applicables.

Pour l'établissement de ses premiers comptes annuels, l'organe d'administration a arrêté les règles d'évaluation telles que définies dans les comptes annuels. Celles-ci n'ont, depuis lors, fait l'objet d'aucune modification.

Les principaux postes des comptes annuels de la Société sur lesquels nous attirons votre attention sont les suivants :

1. *Compte de résultats*

Rubriques significatives	31/03/2020	31/03/2019
Chiffres d'affaires	332.714	0
Production immobilisée	536.548	0
Autres produits d'exploitation	0	0
Coûts directs	-536.548	0
Services et biens divers	-1.456	-1.950
Rémunérations et charges sociales	0	0
Amortissements	-318.245	0
Autres charges d'exploitation	-347	-347
Perte d'exploitation	**12.666**	**-2.298**
Produits financiers	0	0
Charges financières	-210	-8
Produits exceptionnels	0	0
Autres charges exceptionnelles	0	0
Impôts sur le résultat	-3.203	0
Bénéfice de l'exercice à affecter	**9.253**	**-2.306**

SCENISCOPE
Société à responsabilité limitée
Rue Defacqz, 50 à B-1050 Bruxelles
BE 0691.718.975

2. *Bilan*

Rubriques significatives	31/03/2020	31/03/2019
ACTIF		
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations financières	0	0
Créances à an au plus	32.949	117
Valeurs disponibles	128.332	3.887
PASSIF		
Apports statutairement indisponibles	6.200	6.200
Perte reportée	0	-2.306
Réserves disponibles	6.947	0
Dettes à court terme (< 1 an)	126.420	110
Comptes de régularisation	21.714	0
TOTAL BILAN	**161.281**	**4.004**

B. Evolution des affaires de la Société (art. 3:6, 1° CSA)

1. *Faits marquants de l'exercice écoulé*

La crise du coronavirus qui s'est déclarée en Belgique durant le mois de mars 2020 a provoqué une paralysie brutale de l'activité économique.

Cette crise n'a eu aucun impact sur les activités de Sceniscope dans la mesure où aucun projet arts de la scène n'était ni en cours ni prévu au moment du déclanchement de la crise.

2. *Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée*

Les principaux facteurs de risques auquel est confrontée la Société sont :

(a) Risques opérationnels

Risques clients : La Société a peu de clients et est donc tributaire de leurs situations financières. L'insolvabilité, le non-paiement de ceux-ci, et l'allongement des délais de paiement peuvent avoir un impact négatif sur les résultats, les activités, la situation financière et la croissance de la Société. *Actuellement*, ce risque apparaît comme modéré.

Risques fournisseurs : La Société est partenaire de plusieurs fournisseurs de services importants. La perte d'un partenariat pourrait avoir une incidence sur les activités et la rentabilité de la Société.

Risques liés au personnel : La Société n'occupe pas de personnel, de sorte que son risque y afférent est nul.

(b) Risques liés au taux d'intérêt et de nature financière

La Société est partie à de nombreux et importants contrats de prêt. Les instruments utilisés afin d'atteindre cet objectif de financement ne sont et ne seront pas de nature spéculative.

(c) Risques liés à la sous-traitance et risques juridiques

La Société utilise épisodiquement des sociétés de conseil lorsqu'elle a besoin de compétences ou de prestations spécifiques. Même si ce risque reste marginal, un risque de défaillance de ceux-ci subsiste. Par ailleurs, à la connaissance de l'administrateur, il n'existe pas à ce jour de fait exceptionnel ou de litige pouvant avoir, ou ayant eu dans le passé, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la Société.

3. Indicateurs-clés de performance de nature financière et non financière

L'administrateur signale qu'à sa meilleure connaissance, il n'existe aucun indicateur clé de performance de nature financière ou non-financière qui donnerait un éclairage sur l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation de la Société différent de celui reflété dans les comptes annuels et les commentaires qui s'y rattachent, notamment stipulés dans le présent rapport.

C. Evénements marquants survenus après la clôture de l'exercice (art. 3:6, 2° CSA)

La crise du coronavirus qui s'est déclarée en Belgique durant le mois de mars 2020 a provoqué une paralysie brutale de l'activité économique.

Cette crise n'a eu aucun impact sur les activités de Sceniscope dans la mesure où aucun projet arts de la scène n'était ni en cours ni prévu au moment du déclanchement de la crise.

D. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société (art. 3:6, 3° CSA)

A la connaissance de l'administrateur, il n'existe pas d'autres circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement des activités de la Société.

E. Activités en matière de recherche et de développement (art. 3:6, 4° CSA)

L'administrateur confirme qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas engagé de programme de recherche et de développement.

SCENISCOPE
Société à responsabilité limitée
Rue Defacqz, 50 à B-1050 Bruxelles
BE 0691.718.975

F. Succursales et filiales de la Société (art. 3:6, 5° CSA)

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas établi de succursale, de même pas de prise de participation.

G. Informations à insérer en vertu du Code des Sociétés (art. 3:6, 7° CSA)

Opposition d'intérêts de nature patrimoniale : L'administrateur signale qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts visés par les articles 5:76 et suivants du Code des Sociétés et des Associations.

H. Utilisation des instruments financiers (art. 3:6, 8° CSA)

L'administrateur synthétise l'exposition de la Société aux différents risques ;

Prix : toutes les transactions de la Société sont effectuées en euros.

Crédit : la société a une ligne de crédit caution et sollicite des « crédits par caution » dans le cadre de l'obtention des garanties bancaires de remboursement des prêts que lui accorde les investisseurs tax shelter avec lesquels elle signe des conventions d'investissement. Ces crédits sont systématiquement couverts par des placements bloqués pour des montants équivalents, et ne présentent donc aucun risque. Pour le reste, la société ne bénéficie d'aucun crédit, et tout porte à penser qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour autofinancer son activité au cours des prochains exercices.

Liquidité : la Société adopte une approche centralisée afin de réduire son degré d'exposition à ce type de risque, en faisant coïncider les échéances de ses obligations à long et à court termes avec sa position de trésorerie.

Trésorerie : la Société entretient des liens étroits avec ses partenaires coproducteurs, dont le nombre est restreint, ce qui lui permet d'être sereine concernant le respect de leurs engagements ainsi que de leurs solvabilités. Par ailleurs, la Société a mis sur pied des méthodes de contrôle précises et strictes, afin d'éviter autant que possible les risques de défaillances de ses partenaires.

*
* *

L'administrateur vous demande de bien vouloir lui accorder votre décharge pour l'exercice de sa fonction au cours de l'exercice écoulé, eu égard notamment aux différents éléments repris dans le présent rapport.

Fait à Bruxelles, le 17 juin 2020.

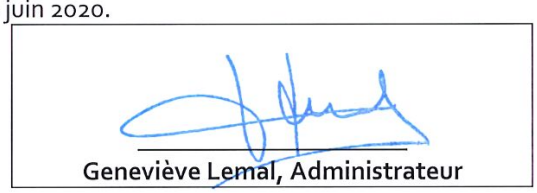

Geneviève Lemal, Administrateur